

Portant validation de l'offre de la société Ovectis pour une mission de Moe pour l'aménagement des espaces publics rue des anciens combattants d'Indochine

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R. 2122-1
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la mise en concurrence préalablement réalisée

Considérant que l'offre de la société Ovectis est économiquement la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient de signer cette offre

DECIDE :

De valider l'offre de la société Ovectis pour une mission de Moe pour l'aménagement des espaces publics rue des anciens combattants d'Indochine pour un montant de 11 700 € HT, décomposée de la manière suivante :

- 5 962,50 € HT immédiatement au titre de la tranche ferme
- 5 737,50 € HT au titre de la tranche conditionnelle à lever éventuellement par ordre de service

De permettre le paiement par phase et par acompte.

signé électroniquement le 09/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

